



Assignation en intervention forcee avec représentation obligatoir

Par Chris22

Bonjour, je vais faire court je suis assignée dans 10 jours au tribunal de versailles dans le cadre d'une succession compliquer dont j'ignore l'existence .les plaignants font appel d'une decision de justice suite a une succession en cours et de l'argent d'assurance vie indument verser il y a quelques annees a des heritiers dont mon geniteur deceder depuis .ma question est simple a quoi je m'engage personnellement si ils gagnent en appel hormis prendre tout sur la succession de mon pere c'est a dire son bien .je me dis que si il toucher de l'argent a l'epoque et qu'effectivement il y a eu des magouilles de faite c'est normal qu'ils veuillent recuperer cet argent mais dans ce cas le bien ne couvrira jamais la somme , peuvent ils de mon vivant ou meme apres me demander le reste .j'ai une maison je ne veux pas mettre en peril mon bien et tout le reste dans cette histoiremerci d'avance je suis perdue et depitée au milieu de cette bagarre judiciaire et pas tout les elements .

Par Isadore

Bonjour,

On parle bien de la succession de votre père ?

Vous avez accepté la succession ?

Reçu des donations de sa part ?

Il y a des dettes ?